

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3664

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Substituer aux mots « être humain », le mot « personne majeure en état d'exprimer sa volonté au moment de sa demande »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article L. 1111-11 du code de la santé publique.